



ملف عدد : 2023/1201/463

المرفق رقم 48 : مصاريف الهبة العقارية للمتجر زيدون 28 ذي الرسم العقاري 04/59368.

الملكية المغربية

الروكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والبيسح العقاري والغير العقاري
المحافظة العقارية ببراكش العلارة

شهادة الملكية المشتركة

إن المحافظ على الأعلاف العقارية ببراكش العلارة الممضى أسلمه يشهد :

- أ- إن الملك المنسى " زيدون 28 " ذى الرسم العقاري عدد 04/59368 المتكون من:
1- القيمة المفرزة رقم 75-63 ، مساحتها 45 متريات متر مربع على مسند عرض بالطريق تحت الأرضي
ومتجرب بالطريق الأرضي
- ب- 1000/53 من الأجزاء المشتركة من الملك موضوع الرسم العقاري الأصلي عدد 04/55223 المتكون
من العلارة الثالثة ببراكش شارع يعقوب المنصور هو إلى حد الآن في اسم :
- كريمة العبيد (KARIMA SAID)
- ب- والله لا يوجد لدى الآن أي تقييد لحق عيني أو تحصل عقاري على الرسم العقاري المذكور ماعدا
- التحملات والتزrost المنصوص عليها بنظم الملكية المشتركة المقيد بالرسم العقاري الأصلي المذكور ، طبقا
للتقويم والطابع الخاضع لهما الملك موضوع هذا الرسم العقاري .

حرر ببراكش في 22/11/2007 على الساعة 12 و 1 دقيقة و 4 ثانية

عن العلارة ظاهر براكي

عبد الرحيم سعفان

سجل الدليل : 29348
رقم : 75 زروم
موضوع : الملكية المشتركة
بتاريخ : 22/11/2007
والمنسج العقاري : 04/59368
مساحتها المتر مربع : 45
براكش العلارة

المضاء : عبد السلام لويزري

Quittance

المحاذنة على الأستاذ المختار

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

De MARRAKECH MENARA

Série N° 3216402 /200

Requette N° 29378

Du 22/11/2087 à 13:11:23

Versé par ME ABDELLASS

La Somme de Mille Six Cent Cinquante Dirhams (1.1650)

Formalité VD1 ET CERTIF

Réquisition / Tire N° 159368/04/

Mode de paiement Chèque de la Banque AWE Sous le N° 414845 Marrakech
N° Affaire : 145798

Pour Le Conservateur du Musée
Le Caissier

من المسئول

شَهَادَةُ الْمُلْكَةِ الْمُشَاهِدَةِ

ان المحافظ على الاملاك العقارية بمراسخ العقار، الممثلي اسفاله يشهد
ان الملك بالقىء "زبون 28" ذي الرسم العقاري عدد 04/59368 المكون من
القىء المفرزة رقم 63-75، مساحتها 45 ستيني المشتملة على مستودع بالطابق، التحت، الارضي

الإثنين 3/1 (RADIA EL KOBBI) - راديا الكبّي
الإثنين 3/1 (AICHA NACHOR) - عائشة نشور

3/1 (AICHA NACHOR) - عاشة نشور (بنفسية) (AICHA DELTA) -

- العزيزة بلخافي (LAAZIZA BELHALFI) (شعبة 1/3)

بيانه لا يوجد بعد الآن أي تقييد لحق عيني أو تحمل عقاري على الرسم العقاري المذكور بما عدا :
- التخلصات و الشروط المبينة على بطاقة الملكية المشتركة المقيد بالرسم العقاري الأصلي المذكور ، طبقا
للقانون و النظام الشاطئي لعمر الملك موضع هذا الرسم العقاري .

حرر ببرائلر في: 05/06/2007 على الساعة 8:42 دقيقة في 13 يانفيه

عن المحقق الشافعى وتأميمه

سجل المدخل
رقم: ٤٣٥
مبلغ: ٧٥ درهم
التاريخ: ٢٠٠٧/٠٦/٠٥

Quittance

المحاجظ على الأموال المازالت

CONSERVATION DE LA PROPRIETE CONCIERRE

MARRAKECH-MENARA



N° 2643734-7200

Reçu N°

14-5-7200

Due 05/06/2007

10:57:26

versé par MR MIKALI

somme de Soixante Quinze DHS (75)

malice Certificat

mission / Tute N° T59368704

de de paiement Espèce

N° militaire 130713

Pour Le Conservateur

Le Caissier

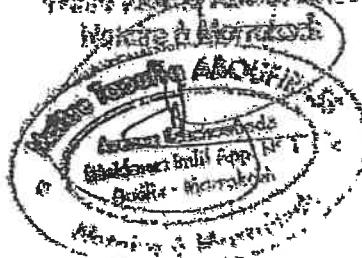
14-5-7200
10:57:26

Relevée de frais de la vente immobilièrePrix d'acquisition: 150.000,00DHS

Enrégistrement vente	:	3.750,00
Taxe Notariale	:	750,00
Frais de dossier+Timbre Minute+Timbre Expédition	:	1.630,00
Conservation Foncière (Vente+ C.P)	:	1.650,00
Honoraire	:	1.200,00
TVA	:	120,00
Total	:	9.100,00

Arrêter la présente note à la somme de : Neuf mille cent dîhams./.

Chq n°: DSC 966218/SG/MB

Avenue Echchouhada, Résidence Imlil 1^{er} étage, Guéliz Hivernage Marrakech

شارع الشهادة، إيليل، جلزون، فاس

النوكس : 024-43-03-91/430391 - الباينت: 024-43-02-25/435504

البريد الإلكتروني: maitreaboufirass@ménara.ma

NOTAIRE

موثق

COPIE CONFORME

Vente immobilière d'un magasin
Titre foncier n° 59.368/04

Consentie par :
Mme. Aicha NACHOR

Au profit de :
Mme Karima SAID

En date à Marrakech du 09 et 11/10/2007
Enregistré le 08/11/2007

Avenue Echchouhada, Résidence Immil apt n° 1, Gueliz Hivernage Marrakech
مراكش افريقيا، جلز1 مارس العين، قصبة امالي، شارع رقم
النافذ : 044-435504 - البريد : 044-435514
E-mail : notaireaboutirass@menara.ma

Par devant Maître Taoufiq ABOUFIRASS, notaire à Marrakech, soussigné,
Ont comparu

1°/ Mme. Aicha NACHOR, demeurant à Marrakech, rue cheftchaouen, quartier hivernage, Riad
 Soudad.

Née en 1943
 Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° E 98325

Tel que son état civil est porté sans changement
 Au dossier du Titre Foncier N° 59.368/04

Ci-après dénommée « le vendeur »
Comparante d'une part

2°/ Mme Karima SAID Bent Mohamed, demeurant à Marrakech, avenue Yacoub El
 Mansour, résidence Dalia 4, n°5.

De nationalité marocaine
 Né le 14/09/1972 à Marrakech
 Marié selon la loi musulmane
 Avec Mr. BERRADA Mohamed
 Le 16/11/1996 à Marrakech
 Titulaire de la carte d'identité nationale n°E 397318

Ci-après dénommée « l'acquéreur »
Comparante d'autre part

Lesquels ont requis le Notaire soussigné de constater par acte authentique, les conventions suivantes arrêtées directement entre eux sans le concours ni la participation dudit Notaire.

Vente Immobilière d'un magasin

Mme. Aicha NACHOR, comparante d'une part, vend par les présentes, en s'obligant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit les plus étendues en pareille matière à :

Mme. Karima SAID, comparante d'autre part ici présente et qui accepte:

Les biens immobiliers dont la désignation suit
Désignation

La totalité des droits indivis, soit le (1/3), lui appartenant dans la totalité de la propriété soumise au régime de la co-propriété résultant de la loi 18-00, consistant en un magasin au rez-de-chaussée avec dépôt au sous sol d'un immeuble sis à Marrakech, Avenue Yacoub Al Mansour, se rapportant à la fraction divisée numéro 63-75, d'une superficie de quarante cinq mètres carrés (45m²), immatriculée à l'Agence Nationale de la Conservation Foncière de Marrakech Ménara, sous la dénomination de « ZAIDOUNE 28» et faisant l'objet du titre foncier n°59368/04.

Ainsi que les 53/1000^{èmes} des parties communes en correspondant dans la propriété originelle objet du titre foncier mère n°55223/04.

Telle au surplus que ladite propriété existe et se comporte avec toutes ses aînances et dépendances et tous les droits y attachés sans aucune exception ni réserve, ensemble les parties divisées et indivisées telles qu'elles sont plus amplement décrites au dossier du titre foncier n°59368/04, et telles qu'elles résultent du règlement de co-propriété, dont l'acquéreur susnommé, déclare avoir parfaite connaissance.

Application de la loi 18-00

L'ensemble immobilier objet du titrer foncier mère n°55223/04 dont dépend les biens présentement vendus a fait l'objet d'un règlement de copropriété, dont l'original a été institué à Marrakech



d) - De payer tous les droits, frais et taxes des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence.

Prix et modalité de paiement

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de principal cent cinquante mille dirhams (150.000,00DHS).

Lequel prix principal a été payé par l'acquéreur, hors la vue du notaire soussigné

Au vendeur qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance définitive et sans réserve.

Dont quittance

Déclaration pour l'enregistrement

L'acquéreur requiert Monsieur le receveur de l'administration fiscale de bien vouloir appliquer les tarifs prévus par les dispositions de l'article 136 (I-B-3°), du code des impôts - livre d'Assiette et de Recouvrement (Loi n°35-05, Dahir n° 1-05-197 du 26 Décembre 2005, formant loi de Finances pour l'année 2006), relatif à l'acquisition de locaux construits.

Formalités

L'acquéreur remplira dans les délais impartis par la loi, les formalités de dépôt à l'Administration fiscale et d'inscription des présentes à l'Agence Nationale de la Conservation Foncière de Marrakech Ménara.

Pouvoirs

Les parties, donnent par les présentes, tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie, d'une expédition ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

En outre, elles donnent un pouvoir spécial à Maître Taoufiq ABOUFIRASS Notaire à Marrakech, à l'effet de signer tout additifs, avenants et réquisitions, demander toutes autorisations administratives ou autres, destinés à assurer l'exécution des présentes.

Déclaration du vendeur

Le vendeur déclare formellement par les présentes que les biens immobiliers présentement vendus sont libres de toutes dettes et charges et qu'ils ne font l'objet d'aucune inscription hypothécaire, saisie, séquestré, prénotation ou empêchement quelconque.

Si contrairement aux déclarations qui précèdent, lesdits biens immobiliers étaient grevés d'une ou plusieurs inscriptions, saisies ou autres charges, ledit vendeur s'oblige à en rapporter, à ses frais, la justification de leur radiation, dans le mois de la dénonciation amiable qui lui en sera faite au domicile ci-après élu.

Réquisition

Les parties requièrent Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière et des hypothèques de Marrakech de bien vouloir :

- Inscrire le présent acte sur le dossier du Titre Foncier précité,
- Délivrer le Duplicata dudit titre à Maître Taoufiq ABOUFIRASS, Notaire à Marrakech ayant un pouvoir spécial de substitution.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties, font élection de domicile en leurs demeures respectives sus indiquées.

Lecture de la loi

Avant de clore et conformément à la loi, le Notaire soussigné a donné lecture aux parties, qui le reconnaissent des dispositions de l'article 188, du code des impôts - livre d'Assiette et de Recouvrement (loi n° 35-05, Dahir n° 1-05-197 du 26 Décembre 2005, formant loi de finances





DECLARATION DE VERSEMENT

N°

02477482 /06

رقم du

10/12/07

بتاريخ

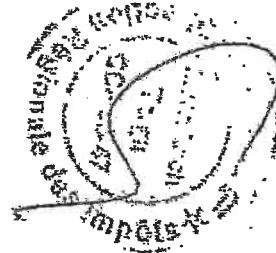
Recette: MARRAKECH TARGUA
Reçu de: ABOUFIRASSI POUR NACHOR AICHA
Identifiant fiscal:
La somme de: 4 621.00 DH
QUATRE MILLES SIX CENTS VINGT UN DIRHAMS

بيان المترتب
توصلت من:
رقم التعرف الضريبي:
بما في:
بيان المترتب

Pour: T.P.I NO R.E : 7781/2007
Référence de l'ordre de recette:
Référence comptable E17B / 42453

من أجل:
مرجع الأمر بالإستخلاص:
المرجع المحاسبي:

Le Receveur القابض:



الضريبة العامة على الدخل

الاقرارات والأرباح العقارية

مقدمة الثالث

قسم التشريح وماراثيـة الوعـاـ، الطـبـيـعـيـ

الدورة الجوية :

مكتب التسجيل والتغذية :

اطار خاص بالاداره

10 DEC 2001

تاریخ الامم:

رقم التسجيل:

اعلام بالدفع

هذه التسمية تسلم إلى الطرف الدافع

مکتبہ

شريعة البائس

الإسم الشخصي والعائلي : NACHOR Aicha

Secrétaire : Miss

عنوان موقع العقار المبيع : Marateek, Av. Yacoub Al Mansour

عنوان موقع موطن البائع : Gartier Hevernage , Rue

Chefchaouene, Beld Soud, Marrakech



Relevée de frais de la donation immobilière
Evaluation : 210.000,00DHS

Toufiq ABOUFIRASS
Notaire à Marrakech

Enregistrement vente	:	2.100,00
Taxe Notariale	:	1.050,00
Frais de dossier+Timbre Minute+Timbre Expédition	:	1.625,00
Conservation Foncière (Vente+ C.P)	:	2.250,00
Honoraire	:	1.500,00
TVA	:	150,00
Total	:	8.675,00

Arrêter la présente note à la somme de : Huit mille six cent soixante quinze dithams./.

Chq n° DSC 966217/SGMB



Avenue Echchouhada, Résidence Imlil 1^{er} étage, Guéliz Hivernage Marrakech

شارع الشهادة، 1500 ميل، جلزير - فرانج سوك

النوكس : 024-43-03-91/430391 - Fax : 024-43-02-25/435504

البريد الإلكتروني : maitreaboufirass@ménara.ma

NOTAIRE

موثق

COPIE CONFORME

Donation immobilière
Titre foncier n° 59.368/04

Consentie par :
Mme. Radia EL KOBBI
Mme. Laaziza BEL KHALFI

Au profit de :
Mme Karima SAID

En date à Marrakech du 09 et 11/10/2007
Enregistré le 29/10/2007

Avenue Echchouhada, Résidence Jmlil apt.n° 1, Guéliz Hivernage Marrakech

أvenue إشouchada، جل 1، حي العيون، مراكش، المغرب

Téléphone : 044-435514 - Fax : 044-435504

E-mail : notaireaboufirass@menara.ma

1^{er} - Mme. Radia EL KOBBI, demeurant à Marrakech, rue chefchaoun, quartier hivernage, Riad Souad.

Née en 1922

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° E 8107

2^{me} - Mme. Laaziza BEL KHALFI, demeurant à Marrakech, Assif Barakat El Bahja, villa Belkhalfi.

Née le 20/01/1952

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale n° E 5911

Tels que leurs états civils sont portés sans changement

Au dossier du Titre Foncier N° 59.368/04

Ci après nommées « le donateur »

Comparantes d'une part

3^{me} - Mme Karima SAID Bent Mohamed, demeurant à Marrakech, avenue Yacoub El Mansour, résidence Dalia 4, n°5.

De nationalité marocaine

Né le 14/09/1972 à Marrakech

Marié selon la loi musulmane

Avec Mr. BERRADA Mohamed

Le 16/11/1996 à Marrakech

Titulaire de la carte d'identité nationale n°E 397318

Ci après nommée « le donataire »

Comparante d'autre part

Lesquels ont requis le Notaire soussigné de constater par acte authentique les conventions suivantes arrêtées directement entre eux sans le concours ni la participation dudit Notaire.

Donation Immobilière entre vifs actuelle et irrévocabile

Le donateur, comparantes d'une part, fait par les présentes en s'obliguant conjointement et indéfiniment à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit les plus étendues en pareille matière :

Au donataire, comparant d'autre part, ici présent et qui accepte :

Les biens Immobiliers dont la désignation suit :

Désignation

La totalité des droits indivis, soit les (2/3), leur appartenant dans la totalité de la propriété soumise au régime de la co-propriété résultant de la loi 18-00, consistant en un magasin au rez-de-chaussée avec dépôt au sous-sol d'un immeuble sis à Marrakech, Avenue Yacoub Al Mansour, se rapportant à la fraction divise numéro 63-75, d'une superficie de quarante cinq mètres carrés (45m²), immatriculée à l'Agence Nationale de la Conservation Foncière de Marrakech Ménara, sous la dénomination de « ZAIDOUNE 28» et faisant l'objet du titre foncier n°59368/04.

Ainsi que les 53/1000^{èmes} des parties communes en correspondant dans la propriété originelle objet du titre foncier mère n° 55223/04.

Origine de propriété

Les parties dispensent expressément le Notaire soussigné d'établir l'origine de propriété desdits biens immobiliers présentement donnés, ci-dessus désignés, et déclarent se référer à l'acte sujet au dossier du titre foncier précité.



- La fille de Mme. Laaziza BEL KHALFI
- Et la petite fille de Mme. Radia EL KOBBI

Réquisition

Les parties requièrent Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière et des hypothèques de Marrakech de bien vouloir :

- Incrire le présent acte sur le dossier du Titre Foncier précité,
- Délivrer le Duplicata dudit titre, à Maître Taquiq ABOUFIRASS, Notaire à Marrakech ayant un pouvoir spécial de substitution.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs demeures respectives sus- indiquées.

Lecture de la loi

Avant de clore et conformément à la loi, le Notaire soussigné a donné lecture aux parties, qui se reconnaissent des dispositions de l'article 188, du code des impôts – livre d'Assiette et de Recouvrement (Loi n° 35-05, Dahir n° 1-05-197 du 26 Décembre 2005, formant loi de Finances pour l'année 2006).

L'an deux mille sept
Le neuf et onze octobre
A Marrakech
En l'Etude du Notaire soussigné

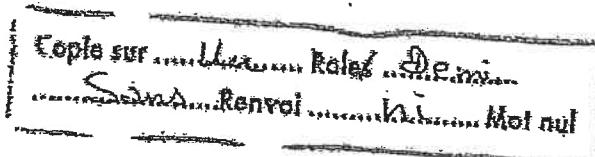


Et lecture faite, les comparants agissant comme indiqués ci-dessus ont signé avec le Notaire soussigné.

Suivent les signatures et les mentions d'enregistrement

- Enregistré à Marrakech le : 29/10/2007
- Registre d'Entrée N° : 24346/2007
- Ordre de Recette N° : 24194/2007
- Déclaration numéro : 2488354 E17B/37690

Suit le sceau des services de l'enregistrement



[Large handwritten signature]

TAOUFIQ BELHALFI

Représentant légal des Héritiers Bachir Belkhalfi

Procuration Générale enregistrée le 17/03/2004

Quittance DVN n° 0565010

Procuration Générale enregistrée le 17/12/2004

Quittance DVN n° 0071798

TAOUFIQ BELHALFI
Procuration Générale
Quittance DVN n° 0071798
Signature de Maître Taoufiq Belkhalfi

Maître Taoufiq ABOUFIRASS
Notaire

N/Réf. : 025-TB-08

Marrakech

Objet : Règlement
Frais donation immobilière

Marrakech, le 10 mars 2008

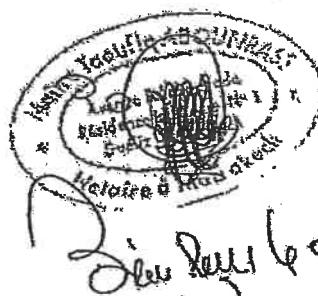
Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adressez ci-joint, deux chèques barré non endossable n° DSC 966217 et DSC 966218 du 07/03/2008 sur S.G.M.B Marrakech hivernage, des montants respectivement de 8.675,00 DHS et 9.100,00 DHS, représentant le règlement de votre relevée de frais de la donation immobilière d'évaluation 210.000,00 dhs et frais de vente immobilière prix d'acquisition 150.000,00 dhs.

Nous vous en serions reconnaissant de bien vouloir nous accuser réception du présent envoi.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Signature of Maître Taoufiq ABOUFIRASS

TO
PE
R. B. Smith



1. *What is the primary purpose of the study?* (e.g., to evaluate the effectiveness of a new treatment, to describe a population, to compare two groups).

100

1940 104 158

vie avec M. Mohamed Benada
finée à 16 nov 1996
ville: Marrakech
nom de père: Said Mohamed

